

LOI SUR LES FABRIQUES

(Synthèse et articles à signaler)

SECTION I DÉFINITIONS	SECTION II L'ÉVÊQUE	SECTION III LA FABRIQUE	SECTION IV DROITS, POUVOIRS ET PRIVILÈGES	SECTION V EXERCICES DES POUVOIRS
<p>1. <u>Interprétation</u> f) «évêque» g) «fabrique» j) «paroissiens» m) «président d'assemblée» nommé par l'évêque o) «vice-président d'assemblée» nommé par l'évêque</p>	<p>2. <u>Décret</u> L'évêque peut créer fusionner et supprimer une Fabrique</p> <p>4. et 5. <u>Pouvoir de l'évêque</u> e) nommer et révoquer</p> <p>6. <u>Visiteur</u> L'évêque est visiteur en lien avec le document CM(99)23</p>	<p>9. <u>Constitution</u> Une fabrique est constituée pour chaque paroisse</p> <p>13. <u>Objet et fin</u> Une fabrique est une corporation ecclésiastique dont l'objet est... pour la fin de... Succession perpétuelle</p> <p>14. <u>Composition</u> 15. <u>Siège social</u> 16. <u>Dissolution</u> et transfert des biens</p>	<p>18. <u>Pouvoirs, droits et privilèges</u> Toute fabrique a les pouvoirs, droits et privilèges...</p> <p>19. <u>Réglementation</u> Toute fabrique peut... Approbation de l'évêque</p> <p>20. <u>Immeubles non-utilisée</u> ... sept années consécutives...</p> <p>25. <u>Registres et procès-verbaux</u> Consultation (de nature publique)</p>	<p>26. <u>Autorisation requise</u> ...préalablement et spécialement... en lien avec l'article 18</p> <p>27. <u>Emprunts à court terme</u> 28. <u>Autres emprunts</u></p> <p>29. Pouvoir de l'Assemblée de fabrique en lien avec l'assemblée des paroissiens</p> <p>31. <u>Projet de budget</u> 32. <u>Rapport annuel</u></p>

SECTION VI MARGUILLIERS	SECTION VII L'ASSEMBLÉE DE FABRIQUE	SECTION VIII L'ASSEMBLÉE DES PAROISSIENS	Question à se poser avant de prendre une décision et de faire un geste qui engage la Fabrique : Pour être protégé au plan civil ou légal, peut-on agir seul ou doit-on agir avec l'évêque ?
<p>34. <u>Nombre</u></p> <p>35. <u>Élection</u></p> <p>36. <u>Mise en nomination</u></p> <p>37. <u>Durée du mandat</u> ... trois ans...</p> <p>38. <u>Fin de mandat</u></p> <p>39. <u>Inhabilité à continuer un mandat</u></p> <p>40. <u>Vacances</u> ... soixante jours.</p> <p>42. <u>Charge gratuite</u></p>	<p>43. <u>Convocation</u> Avis : trois jours francs... Conv. : (évêque, président ou 2 marguilliers)</p> <p>44. <u>Renonciation à l'avis</u></p> <p>45. <u>Président</u> Le président a un droit de vote Quorum-> majorité des membres de l'AF Décision-> majorité des présences</p> <p>46. <u>Membres intéressés</u></p> <p>48. <u>Procès-verbal</u></p>	<p>49. <u>Droit d'assister</u></p> <p>51. <u>Avis</u> ... six jours francs...</p> <p>53. <u>Quorum</u> ... dix paroissiens...</p> <p>54. <u>Vote majoritaire</u></p> <p>55. <u>Façon de voter</u></p> <p>56. <u>Procès-verbal</u></p>	<p>Autorisation requise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour vendre et réparer des actifs, art. 26 a, g (18 o), Règlement 06-01 sur les travaux CM(06)06, Règlement sur les biens meubles historique et artistiques CM(84)07 et mandat du Comité d'Art Sacré CM(92)5A - pour emprunter, art. 27 et 28. - pour louer à long terme Décret la location de plus de un an CM(01)24 - pour engager des agentEs de pastorale <p>Soumettre pour approbation le budget (60 jours avant le début de la nouvelle année financière), art. 31</p> <p>Transmettre un rapport financier annuel (60 jours suivant la fin de l'année financière), art. 32</p> <p>Possibilité de convoquer une assemblée de consultation publique des paroissiens, Règlement 4, CM(99)04b Réunion d'urgence de l'AF, art. 43 et Règlement 1, CM(99)03</p>